

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL SENIORS DAMES et MESSIEURS – SENIORS 2

7 avril 2022 au Golf de Baden

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le "règlement spécifique des épreuves organisées
par la Ligue de Bretagne" de l'année en cours.

Les conditions du règlement particulier de l'épreuve priment celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert :

Aux messieurs seniors ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du Morbihan ou licenciés « Bretagne » et domiciliés dans le Morbihan, certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription ;

Aux messieurs vétérans ayant atteint l'âge de 65 ans la veille de la compétition et licenciés dans un club du département ou licenciés « Bretagne » et domiciliés dans le Morbihan, certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription ;

Aux seniors dames ayant atteint l'âge de 50 ans la veille de la compétition et licenciées dans un club du département ou licenciées « Bretagne » et domiciliées dans le Morbihan, certificat médical ou questionnaire médical validé à la date limite d'inscription.

Le nombre des joueurs est limité à 120. Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index à la date limite des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous Classement en brut
En cas d'égalité pour la première place, play-off en trou par trou
Pour les autres places, départage suivant le logiciel RMS

Seniors et vétérans : Boules jaunes Une série : index jusque 26,4

Seniors Dames : Boules rouges Une série : index jusque 26,4

Ordre des départs :

Dans l'ordre décroissant des index. Pas de partie mixte.

ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

DROITS D'ENGAGEMENT : 24 euros à régler à votre club qui transmettra au CD56

MODALITES des INSCRIPTIONS : L'inscription individuelle se fait sur ISP du CD 56

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Dimanche 3 avril 2022 à 21H00

PRIX

Remise des prix au Club-house du golf 1/2 heure après la fin de l'épreuve.

QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Chaque département **qualifie 50 joueurs et joueuses** au prorata des participants effectifs dans chaque catégorie

Les trois premiers de la première série du championnat de Bretagne de l'année précédente, dans chaque catégorie, sont qualifiés d'office. Ils ne rentrent pas dans le quota départemental.